

COMMUNE D'OVENG : AVIS DE CONSULTATION

N°001/DC/RS/DDL/C.OVISG/CIPM-0V/F /2021 DU 10/02/2021 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE OVENG3, DANS LA COMMUNE D'OVENG, DEPARTEMENT DU D J A ET LOBO, REGION DU SUD.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Le Maire de la Commune d'OVENG, Autorité Contractante lance pour le compte du ministère de la santé public, un avis à consultation pour procéder à l'équipement en matériel médical au Centre de Santé Intégré de MEDJENG dans la Commune d'Oveng, département du Dja et Lobo, région du Sud.

2. Consistance des prestations

N/A

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel et le montant de la caution sont contenus dans le tableau ci-dessus

Lot Unique: Equipement en matériel médical au CSI de MEDJENG

dans la Commune d'OVENG.

Montant : 8 000 000

Cautions : 160 000

4. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le MO pour la réalisation de la fourniture objet de la présente demande de cotation est de (02) mois.

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine.

6. Financement

La Fourniture des objets de la présente consultation est financée par : Le Budget d'Investissements Publics, Exercice 2021.

7. Acquisition du dossier

Le dossier de consultation peut être retiré à la Commune d'Oveng contre présentation d'une quittance non remboursable d'un montant de vingt mille francs (20 000) Payable à la recette municipale de la Commune d'OVENG.

8. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune d'OVENG au plus tard le 11/03/2021 à 12 Heures locale sous pli fermé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention :

**AVIS CONSULTATION N°02/DC/RS/DDC/C.OV/CIPM-OV/2021
DU10/02/2021 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE
DE SANTE INTEGRE DE MEDJENG , DANS LA COMMUNE D'OVENG**

**,DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD.
« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

9. Recevabilité des offres

Les Offres devront être accompagnées chacune d'une caution de soumission de cent soixante mille francs CFA (160 000 F CFA) délivré par un établissement bancaire agréé par le Ministère des Finances. La Validité de cette caution devrait être de quatre-vingt-dix (90) jours, pour compter de la date de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément au listing prévu à l'article 3 du présent Règlement de Demande de cotation. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et dossier de demande de consultation sera systématiquement rejetée, notamment :

- l'absence de la caution de soumission ;
- le non-respect des modèles des pièces du dossier de demande de cotation ;
- une fausse déclaration :
- une pièce falsifiée entraînera le rejet ou l'élimination de l'offre sans aucun recours.

NB : Les Chèques, mêmes certifiés, ne seront pas acceptés en lieu et place des cautions de soumission.

10. Ouverture des plis

Les offres seront dépouillées le 11/03/2021 à 13 Heures dans la salle des actes de la Commune d'Oveng par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune

d'Oveng siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé, cacheté et daté

11. Critères d'évaluation

PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

- Absence de la caution de soumission
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Le non-respect de 70% des critères essentiels – Absence d'un prix unitaire quantifié

Principaux critère de qualification

- a) Reference de l'entreprise
- b) Conformité aux spécification technique
- c) Le service après-vente
- d) Le délai de garantie
- e) Le délai de livraison
- f) Présentation de l'offre
- g) Présentation Prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant
- h) Présentation de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant

12. Attribution

Le Maire de la Commune d'OVENG, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel de la demande de cotation

et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés

13. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

OVENG le 10 Février 2021

Le MAIRE

ALOU'OU ZE JOSEPH

[Télécharger le DAO](#)

COMMUNE D'OVENG : AVIS DE CONSULTATION

N°001/DC/RS/DDL/C.OVISG/CIPM-0V/F /2021 DU 10/02/2021 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE OVENG3, DANS LA COMMUNE D'OVENG, DEPARTEMENT

DU D J A ET LOBO, REGION DU SUD.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Le Maire de la Commune d'OVENG, Autorité Contractante lance pour le compte du ministère de la santé public, un avis à consultation pour procéder à / 'équipement en matériel médical au Centre de Santé Intégré d'OVENG3 dans la Commune d'Oveng, département du Dja et Lobo, région du Sud.

2. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel et le montant est de 8 000 000 fcfa

3. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le MO pour la réalisation de la fourniture objet de la présente demande de cotation est de deux (02) mois.

4. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine.

5. Financement

La Fourniture des objets de la présente consultation est financée par : Le Budget d'Investissements Publics, Exercice 2021

6. Consultation du dossier

Le dossier de consultation peut être retiré à la Commune d'Oveng contre présentation d'une quittance non remboursable d'un montant de vingt mille francs (20 000f) Payable à la recette municipale de la Commune d'OVENG.

7. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune D'OVENG au plus tard le 11/03/2021 à 15 Heures locale sous pli Fermé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention :

CONSULTATION N°01/DC/RS/DDL/C.OV/SG/CI PM-OV/F/2021 du 10/02/2021 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE DE SANTE INTEGRE D'OVENG3 , DANS LA COMMUNE D'OVENG ,DEPARTEMENT DU DJA ET LOGO, REGION DU SUD.

«À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8. Cautionnement provisoire

la caution est 160 000 fcfa .

9. Recevabilité des offres

Les Offres devront être accompagnées chacune d'une caution de soumission de cent soixante mille francs CFA (160 000 F CFA) délivré par un établissement bancaire agréé par le Ministère des Finances. La Validité de cette caution devrait être de quatre- vingt-dix (90) jours, pour compter de la date de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément au listing prévu à l'article 3 du présent Règlement de Demande de cotation. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et dossier de demande de consultation sera systématiquement rejetée, notamment :

– l'absence de la caution de soumission ;

- le non-respect des modèles des pièces du dossier de demande de cotation
- une fausse déclaration ;
- une pièce falsifiée entraînera le rejet ou l'élimination de l'offre sans aucun recours.

NB : Les Chèques, mêmes certifiés, ne seront pas acceptés en lieu et place des cautions de soumission.

10. Ouverture des plis

Les offres seront dépouillées le 11/03/2021 à 15 Heures dans la salle des actes de la Commune d'Oveng par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Oveng siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dament mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé, cacheté et daté

11. Critères d'évaluation

PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

- Absence de la caution de soumission
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Le non-respect de 70% des critères essentiels
- Absence d'un prix unitaire quantifié

Principaux critères de qualification

- a) Reference de l'entreprise
- b) Conformité aux spécifications techniques
- c) Le service après-vente

- d) Le délai de garantie
- e) Le délai de livraison
- f) Présentation de l'offre
- g) Présentation Prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant
- h) Présentation de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant

12. Attribution

Le Maire de la Commune d'OVENG, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel de la demande de cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

13. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

OVENG le 10 Février 2021
Le MAIRE
ALOU'OU ZE JOSEPH

[Télécharger le DAO](#)

**COMMUNE D'OVENG : AVIS
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N° 003/AONO/
RS/DDL/C.OV/SG/CIPM-
OV/MTR/2021 DU 09/02/2021 EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR
L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DU CENTRE DE
SANTE INTEGRE DE MEDJENG DANS
LA COMMUNE D'OVENG,
DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO,
REGION DU SUD**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Maire de la commune d'Oveng, maitre d'ouvrage, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National ouvert pour l'achèvement des travaux de construction du centre de sante intégré de MEDJENG dans la commune d'Oveng, Département du Dja et Lobo, Région du Sud,

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- TRAVAUX PREPARATOIRES ;
- BETON ARME EN ELEVATION ;

- ENDUIT CHAPES ETDIVERS ;
- PLAFONDS ;
- REVETEMENTS SCELLES ;
- PEINTURE VITRERIE ;
- ELECTRICITE ;
- PLOMBERIE SANITAIRE ;
- ASSAINISSEMENT.

3. Coût prévisionnel

prévisionnel de l'ensemble des travaux prévus dans le présent Appel d'Offres National Ouvert, est estimé à Quinze millions (15 000 000) de Francs CFA.

4. Délai de livraison

le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'investissement public MINDDEVEL exercices 2021, Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux prévus dans le

présent Appel d'Offres National Ouvert, est estimé à Quinze millions (15 000 000) de Francs CFA.

7. Consultation du dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat Général de la Commune d'Oveng tel : 6 77 51 65 14/694 55 86 87.

8. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Secrétariat Général de la Commune d'Oveng, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de vingt-cinq mille Francs (25. 000) francs CFA à la Recette Municipal d'Oveng.

9. Remise des offres

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) ;

L'enveloppe B contenant l'Offre technique (Volume 2) ;

L'enveloppe C contenant l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la blanche.

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tel, devra parvenir dans les services de l'autorité contractante, notamment à la Commune d'Oveng, au plus tard le

10/03/2021 à 14 heures , heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°

003/AONO/RS/DDC/C.OV/CIPM/MTIR/2021 DU 09/02/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MEDJENG DANS LA COMMUNE D'OVENG, DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD.

**FINANCEMENT : Budget Investissement Public du MINSANTE,
Exercice : 2021,**

A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier autorisés à émettre des cautions ou organisme financier autorisé à émettre des cautions agréés par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO , d'un montant de 300 000 FCFA (Trois cent mille francs CFA) , et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier autorisés à émettre des cautions ou

organisme financier autorisé à émettre des cautions agréés par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO , d'un montant de 300 000 FCFA (Trois cent mille francs CFA) , et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois

11. Recevabilité des offres

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues ; sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier autorisés à émettre des cautions agréée par le Ministère chargé des Finances

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps le 10/03/2021 dès 15

heures précises, dans la salle des Actes de la Commune d'Oveng. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

1 étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.

2 étapes : Evaluation technique des offres administrativement conformes.

3 étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes

Principaux critères d'évaluation des offres :

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants

Critères éliminatoires :

- a) Absence de la caution de soumission ;
- b) Absence ou non-conformité non régularisé après 48 heures d'une des pièces du dossier administratif ;
- c) Fausse déclaration, pièce falsifiée dans l'offre du soumissionnaire;
- d) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU et le DQE;
- e) Non-exécution d'un marché antérieur du fait de l'entreprise (conformément à la circulaire N 004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relatif à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs dans l'attribution des nouveaux marchés)
- f) Absence d'une attestation d'acceptation des cahiers de

charge du DAO (CCAP, CCTP)

g) N'avoir pas obtenu au moins au moins 70% de oui à l'issu de l'annotation technique.

h) Absence d'une attestation d'acceptation des cahiers de charge du DAO

Critères essentiels :

- Capacité financière
- Personnel d'encadrement de l'Entreprise ;
- Le Matériel de chantier à mobiliser ;
- Références de l'Entreprise ;
- Méthodologie
- Présentation des offres

14. Attribution

Le Maire de la commune d'Oveng, Maitre d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement apte, aura été évaluée la moins-disante après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

16. Renseignements complémentaires

les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, au Secrétariat Général de la Commune d'Oveng

OVENG le 09 Février 2021

Le MAIRE

ALOU'OU ZE JOSEPH

[Télécharger le DAO](#)